

délibération CHSCT 31 du 19 mai 2021

Le déploiement national de l'application BALI/GENESYS comporte un bandeau qui permet de définir l'État de connexion de chaque agent. Des données individuelles sur les communications sont mises à la disposition de la hiérarchie.

Nous constatons la possibilité offerte par cette application de danger de dérive d'utilisation des données personnelles à des fins purement managériales voire d'évaluation individuelle des agents.

Nous demandons à la DGFIP des engagements écrits solennels nationaux sur les points suivants :

- obtenir l'avis de la CNIL sur le bandeau BALI et l'offre de service GENESYS telle qu'elle a été prévue par la maîtrise d'ouvrage DGFIP.

- l'engagement de ne pas utiliser l'enregistrement des conversations sans autorisation au coup par coup de l'agent.

- les consignes précises, répétées aux hiérarchies locales de ne JAMAIS utiliser les données collectées (état de connexion, temps de pause, qualité des réponses aux opérateurs) pour autre objectif que l'amélioration du service public.